

Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GUERET (23)

Date de l'atelier : 26-11-2021

Nombre de participants à l'atelier : 11 citoyens + 9 professionnels

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) : personnes entre 24 et 70 ans : étudiants, retraités, actifs, + magistrats, greffiers, conciliateur de justice, commissaire de police,

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

Thématique :	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Méconnaissance de la justice. Fonctionnement et organisation de la justice en France, comment comprendre véritablement comment ça se passe ? identifier les acteurs, où trouver ces informations ?	<ul style="list-style-type: none">- La vraie information est parfois difficile à localiser. Les justiciables sont demandeurs d'informations, d'explications (rôle de chacun, procédures, sens des peines)- Il serait bien que les gens qui représentent cette justice rétablissent certaines choses. Il est difficile de faire la part des choses quand on est en dehors de la justice. Le vocabulaire n'est pas toujours accessible.- Renforcer les cours d'éducation civique : apporter une culture

¹ Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

	<p>générale : qui pourrait se faire au niveau du ministère de l'éducation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une chaîne de télévision « judiciaire » sur l'image de la chaîne parlementaire, où il y aurait une alternance de diffusions de procès réels et de documentaires pour expliquer fidèlement le travail de tous les policiers, gendarmes, éducateurs, conseillers d'insertion, greffiers, magistrats, avocats. - Journée défense et citoyenneté : une étudiante présente propose qu'un module judiciaire soit systématiquement intégré à la journée de défense et de citoyenneté dont le contenu est très pauvre à l'heure actuelle.
<p>La lenteur de la justice Délais de l'instruction très long, Les effectifs, le manque de moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La justice est pauvre : peu de moyens, il faudrait augmenter les moyens budgétaires et humains.
<p>Laxisme de la justice, Qu'est-ce qu'une bonne peine ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut une peine qui réinsère au mieux la personne, la remettre dans le droit chemin ; - Les peines doivent être davantage expliquées à l'audience. Il faut donner aux magistrats le temps de faire de la pédagogie autour de leur décision. - La presse doit jouer son rôle d'explication aussi
<p>La participation des citoyens à la justice au-delà de la cours d'assises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre la participation citoyenne à la justice correctionnelle pour que le citoyen soit plus au cœur du système. - Les citoyens ne se sentent malgré tout pas légitimes à intervenir dans le procès pénal car ils considèrent qu'ils n'ont pas de bagage juridique, ni légitimité. Là encore, il conviendrait de renforcer la pédagogie de l'opinion sur ce qu'on attend d'un jury citoyen.

--	--